

# afin que chaque vote compte

ARGUMENTS POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE  
ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



**RAPPORT FINAL**  
DÉCEMBRE 2004

## TABLES DES MATIÈRES

1	Afin que chaque vote compte
2	Valeurs fondamentales
3	Système électoral actuel de la Colombie-Britannique
4	VUT-C.-B. : un nouveau mode de votation en Colombie-Britannique
5	Scrutin et élections partielles
6	Et si la Colombie-Britannique adopte le VUT-B.-C.?
8	Enjeux supplémentaires cernés par les Britanno-Colombiens
10	Processus en bref
14	Mandat
15	Billet du président
16	Lectures complémentaires/Table des matières du <i>Rapport technique</i>

En cas de différences entre le texte traduit en français et le texte de la version anglaise, prière de se référer au texte de la version anglaise.

**MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS** C. Chris Andersen, [Victoria](#) • Margaret Anderson, [Prince Rupert](#) • Claude Armstrong, [Blind Bay](#) • Sharon Arola, [Sparwood](#) • Lianne Ashley, [Vancouver](#) • Mo Assim, [Burnaby](#) • Brooke Bannister, [Richmond](#) • Art Beaumont, [Metchosin](#) • Nancy Bednard, [Vancouver](#) • Wendy Bergerud, [Victoria](#) • Debbie Beuk, [Anmore](#) • Fred Beyer, [Maple Ridge](#) • Jack Blaney, [Vancouver](#) • Cheryl Blaschuk, [Cloverdale](#) • Julie Boehmer, [West Vancouver](#) • Georges Boucher, [Lumby](#) • Nicholas Boudin, [Vancouver](#) • Gladys Brown, [Midway](#) • Lill Brulhart, [Surrey](#) • Diana Byford, [North Saanich](#) • David Callaghan, [Abbotsford](#) • Ingrid Carmichael, [Chilliwack](#) • Barbara Carter, [White Rock](#) • Katie Cavaletto, [Kamloops](#) • John Chapman, [Nanaimo](#) • Wilf Chelle, [Buick](#) • Diana Cochran, [New Westminster](#) • Dorothy Coombes, [Victoria](#) • Linda Crawford, [Vancouver](#) • Tanis Dagert, [Lantzville](#) • Edith Davidson, [Delta](#) • Ann Davis, [Vernon](#) • Sally de Luna, [Vancouver](#) • Donna Dew, [Coquitlam](#) • Manjit Dhaliwal, [Abbotsford](#) • Rick Dignard, [Roberts Creek](#) • Darleen Dixon, [Fort Nelson](#) • Lana Donnelly, [Colwood](#) • Linda Dorey, [Coquitlam](#) • Mary Drew, [Burnaby](#) • Jean Ensminger, [Ladysmith](#) • Caroline Fader, [Richmond](#) • Linda Fantillo, [Campbell River](#) • Shoni Field, [Vancouver](#) • Ian Fleming, [Langley](#) • Allan Flemons, [New Westminster](#) • Darin Follestad, [Kelowna](#) • Paul Galbraith, [Spillimacheen](#) • Cliff Garbutt, [Vancouver](#) • Jyoti Gill, [Vancouver](#) • Wendy Gonsalves, [Westbank](#) • Ken Gosling, [Creston](#) • Vickie Gowing, [Ymir](#) • Dan Green, [Prince Rupert](#) • Richard Hall, [Courtenay](#) • Derrick Harder, [Surrey](#) • Lee Harris, [Kamloops](#) • Sandra Hart, [Terrace](#) • Darryl Hawkins, [Cobble Hill](#) • Ian Hay, [Aldergrove](#) • Craig Henschel, [Burnaby](#) • R.B. (Bob) Herath, [Surrey](#) • Janet Hewsick, [Victoria](#) • Lynn Hill, [North Vancouver](#) • Angela Hsu, [Maple Ridge](#) • Firmin Hung, [Vancouver](#) • Geraldine Hurst, [Burnaby](#) • Beverly Huseby, [Abbotsford](#) • Peter Indyk, [Delta](#) • Neall Ireland, [Vancouver](#) • Adina Irimescu, [Burnaby](#) • Bill Jackson, [Dawson Creek](#) • Mary Jarbek, [Prince George](#) • Susan Johnson, [Surrey](#) • Ray Jones, [Kamloops](#) • Robert Jones, [Campbell River](#) • Sheri Keller, [Kelowna](#) • Will Kilsby, [Chilliwack](#) • Frankie Kirby, [Vancouver](#) • Barbara Kohne, [East Sooke](#) •

**PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE** Jack Blaney • **CONSEILLER EN CHEF DES OPÉRATIONS** Leo Perra • **CONSEILLER EN CHEF DE LA RECHERCHE** Ke  
y • **CONSEILLER-ADJOINT DE LA RECHERCHE** Campbell Sharman • **DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS** Marilyn Jacobson • **DIRECTEUR-ADJOINT**  
**DES COMMUNICATIONS** Don MacLachlan • **DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS** Cathy Stooshnov •



# making every vote count

LE RAPPORT FINAL DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

## « Notre sommes ici pour mettre sur pied un nouveau moyen pour inciter les citoyens à prendre part à la démocratie... »

À l'honorable Geoff Plant, procureur général, et  
aux citoyens de la Colombie-Britannique

Pour les membres de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale, c'est un honneur exceptionnel que d'avoir cette occasion privilégiée de servir les Britanno-Colombiens en ce qui concerne un enjeu d'une si grande importance pour notre démocratie.

Notre mandat consistait à évaluer différents modèles pour l'élection des membres de l'Assemblée législative et à recommander la conservation du système actuel ou l'adoption d'un nouveau modèle pour les élections provinciales. Ailleurs au pays, cette tâche a été remise entre les mains de politiciens ou d'experts électoraux. Pour sa part, la Colombie-Britannique a plutôt décidé de changer le cours de l'histoire en confiant cette tâche aux électeurs.

Pendant onze mois, nous avons étudié les systèmes électoraux, nous avons entendu des centaines de Britanno-Colombiens au cours de 50 audiences publiques, et nous avons reçu et lu 1 603 soumissions écrites. Ce que nous cherchions ardemment à découvrir sont les valeurs, les attentes et les désirs sur lesquels devrait être fondé notre système électoral, ainsi que les principes sur lesquels nos décisions et recommandations devraient être orientées. Ce travail a abouti à la recommandation suivante :

*L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale recommande que notre province adopte un nouveau système électoral, lequel porte le nom de « VUT-C.-B. ». Ce système de vote unique transférable est fait sur mesure pour cette province. Il est équitable, facile à utiliser et donne plus de pouvoir aux électeurs.*

**Le VUT-C.-B. est facile à utiliser.** Les électeurs assignent un chiffre aux candidats, par ordre de préférence.

**Le VUT-C.-B. donne des résultats justes.** L'objectif consiste à s'assurer que chaque vote compte et que la répartition des sièges de chacun des partis à l'Assemblée législative reflète la part d'appui des électeurs.

**Le VUT-C.-B. donne plus de pouvoir aux électeurs.** Les électeurs déterminent l'élection des candidats au sein d'un parti ou de tous les partis. Tous les candidats doivent travailler assidûment pour gagner chaque vote, ce qui accroît l'efficacité de la représentation locale.

**Le VUT-C.-B. offre un meilleur choix électoral.** Le fait de choisir plus d'un membre dans une circonscription électorale signifie que les électeurs sélectionnent les membres de l'Assemblée législative parmi un plus grand choix de candidats potentiels.

Le 17 mai 2005, la question référendaire soumise à tous les électeurs sera la suivante :

*La Colombie-Britannique doit-elle adopter le système électoral VUT-C.-B. suite à la recommandation de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale? Oui/Non*

Nous savons qu'une longue période de temps sera nécessaire avant que l'instauration du nouveau système électoral ne devienne un processus sans heurts de notre vie politique, et nous croyons que ce dernier devrait être passé en revue après son application pendant trois élections provinciales et que des citoyens devraient être impliqués dans le processus de révision.

La suite de ce rapport comporte des comparaisons entre notre système électoral actuel et le VUT-C.-B. Nous exposerons les grandes lignes du fonctionnement du VUT-C.-B. et les raisons pour lesquelles nous croyons que ce système servira davantage cette province et sa diversité. Un second tome, le *Rapport technique*, aborde tous les aspects de notre travail et de nos délibérations dans les moindres détails. Pour obtenir une copie du *Rapport technique*, veuillez vous reporter à l'information trouvée à la dernière page de ce rapport.

Ces deux rapports complètent notre travail. La prochaine décision appartient à tous les Britanno-Colombiens.



# Afin que chaque vote compte

## Valeurs fondamentales

Par l'entremise de notre travail et de l'écoute de tous les Britanno-Colombiens, nous avons identifié trois valeurs fondamentales sur lesquelles, à notre avis, devrait reposer notre système électoral. Celles-ci sont les suivantes :

### **Des résultats électoraux justes grâce à la proportionnalité**

Puisque la démocratie est la « loi du peuple », les résultats électoraux, c'est-à-dire le nombre de sièges gagnés par chaque parti, devraient refléter le nombre de votes que chaque parti a obtenu des électeurs. Les résultats, les votes par siège, doivent être « proportionnels ».

Aucun système électoral n'est parfait, mais l'importance de la proportionnalité n'en est pas diminuée pour autant. Les résultats électoraux proportionnels sont les résultats électoraux les plus justes qui soient. Le choix des électeurs devrait déterminer qui siège dans notre législature. Cette façon de faire est juste.

### **Une représentation locale efficace**

Chaque communauté est dotée de caractéristiques distinctes; chacune contribue de façon unique à notre vie provinciale. Afin d'être représentée de manière efficace, chaque communauté doit bénéficier de l'occasion de sélectionner les personnes qui la représentent dans la législature, puis de les tenir imputables lors d'élections démocratiques.

Depuis fort longtemps, la représentation locale efficace est un principe de notre tradition démocratique. Ce principe est au cœur de nos politiques électorales. Le renforcement de la représentation locale devrait servir d'analyse pour toute réforme électorale.

### **Un plus grand choix**

En tant que citoyens, nous sommes tous responsables de la santé de notre démocratie, et nous devons ainsi bénéficier de la meilleure occasion qui soit de choisir les candidats qui représentent le mieux nos intérêts. Lors d'une élection, nous devrions avoir le choix de sélectionner les candidats d'un parti, ainsi que de voter pour des candidats parmi tous les partis. Pour que les électeurs jouissent d'une meilleure façon d'exprimer leur point de vue, offrir un plus grand choix devrait faire partie de notre système électoral.

En supplément de ces valeurs, deux enjeux sont constamment ressortis lors de nos discussions pour la sélection d'un système électoral.

## L'électeur et les partis politiques

Dans cette province, il existe une vague d'opposition face au déséquilibre du pouvoir actuel entre les électeurs et les partis. En fait, certaines soumissions reçues demandaient à prendre en considération le bannissement des partis politiques, puisque la représentation locale est affaiblie par la discipline et les pratiques de tels partis et qu'ainsi le choix électoral est réprimé.

Tout en étant préoccupés par ce déséquilibre, nous reconnaissons que le gouvernement parlementaire dépend des partis pour mener les élections, organiser le travail de la législature et assumer le rôle de l'État. Nous croyons que la solution repose sur l'adoption d'un système électoral qui favorise la collaboration des électeurs et des politiciens dans un partenariat équilibré.

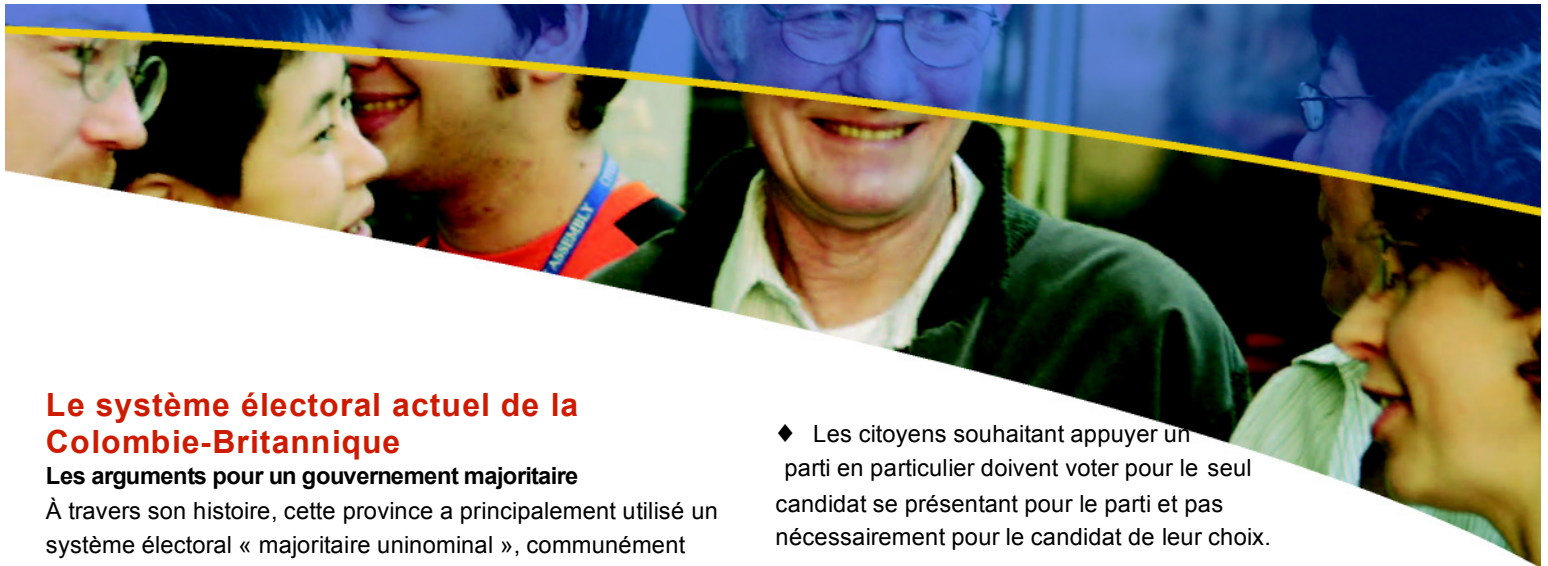
## L'électeur et les gouvernements majoritaires, en coalition et minoritaires

Le plus souvent au Canada, tant au niveau provincial que fédéral, les partis qui forment les gouvernements majoritaires obtiennent beaucoup moins que la moitié des votes, mais occupent bien plus que la moitié des sièges. Ce phénomène se nomme « majorité artificielle ». Néanmoins, les Canadiens sont tellement habitués aux gouvernements majoritaires avec système uninominal que nous pouvons facilement supposer qu'ils représentent le résultat normal des élections.

Un gouvernement majoritaire, qu'il soit réel ou artificiel, proposera un mandat et s'y conformera. Et il peut aisément être tenu responsable lors de l'élection suivante. Cependant, nous sommes convaincus que la nature simple des gouvernements majoritaires ne devrait pas écraser les valeurs fondamentales de résultats électoraux justes, d'une représentation locale efficace et d'un plus grand choix. La plupart des autres démocraties occidentales réussies ne dépendent pas de la majorité, mais disposent tout de même de gouvernements stables et efficaces qui tiennent généralement compte de différents intérêts et d'un processus décisionnel consensuel.

Nous avons tous été témoins de gouvernements majoritaires inefficaces ou fractionnels, ainsi que de gouvernements minoritaires progressifs et réussis qui collaborent par l'entremise de coalitions législatives, notamment les gouvernements fédéraux des années 1960.

Nous croyons que notre système électoral ne devrait pas nuire à la justesse et au choix en faveur de la création de gouvernements artificiels à système uninominal majoritaire.



## Le système électoral actuel de la Colombie-Britannique

### Les arguments pour un gouvernement majoritaire

À travers son histoire, cette province a principalement utilisé un système électoral « majoritaire uninominal », communément appelé « scrutin à un tour ». Le premier candidat à franchir la ligne d'arrivée, celui qui détient le plus grand nombre de votes, gagne le siège et représente le comté local au sein de la législature. Les gouvernements sont formés par le parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Ce système est relativement simple.

Les partisans du scrutin à un tour argumentent typiquement en faveur de son aptitude à créer des gouvernements majoritaires, nous mettant souvent en garde contre le pouvoir inégal que les petits partis pourraient exercer dans des gouvernements en coalition ou minoritaires. Les gouvernements avec une majorité législative peuvent proposer un mandat et passer à l'action. Ils n'ont pas à négocier avec les autres partis avant de promouvoir leurs politiques, mais peuvent plutôt planifier et prendre les décisions administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur programme. De même, en période électorale, les électeurs connaissent le responsable des succès ou échecs du gouvernement et peuvent ainsi clairement nommer le parti de leur préférence pour gouverner la province.

Cette tendance pour les gouvernements majoritaires constitue la caractéristique la plus importante du scrutin à un tour : sans elle, la Colombie-Britannique n'aurait pas disposé de gouvernements majoritaires au cours des dernières années. En fait, les Britanno-Colombiens ont très rarement accordé la majorité de leurs votes à un seul parti.

### Le scrutin à un tour répond-t-il aux besoins de la Colombie-Britannique?

L'un des principes fondamentaux du scrutin à un tour est la représentation locale, chaque coin de la province est représenté dans la législature. Les électeurs déterminent directement le candidat par lequel ils souhaitent être représentés, et chaque région de la province en fait autant.

Nous croyons que la représentation locale doit être un objectif fondamental de tout système électoral britanno-colombien. Cependant, bien que la représentation locale fondée sur le scrutin à un tour ait été une réussite par le passé, elle est aujourd'hui considérée comme étant trop limitée d'au moins deux façons

- ◆ Les citoyens souhaitant appuyer un parti en particulier doivent voter pour le seul candidat se présentant pour le parti et pas nécessairement pour le candidat de leur choix.

Cette façon de procéder signifie souvent que la véritable concurrence repose sur la nomination d'un candidat plutôt que sur l'appui des électeurs au jour des élections.

- ◆ La discipline des partis transforme rapidement les membres de l'Assemblée législative en défenseurs de ces derniers plutôt qu'en représentants locaux. De nombreux Britanno-Colombiens perçoivent maintenant les MAL comme porte-parole de Victoria auprès du peuple, plutôt que comme porte-parole du peuple auprès de Victoria.

Le scrutin à un tour est simple, les électeurs n'ayant qu'à cocher la case située à côté du nom d'un candidat. Néanmoins, le scrutin à un tour ne promet ou n'engendre pas des résultats électoraux justes. Il n'existe aucune relation logique ou systématique entre le partage total du suffrage exprimé d'un parti et le nombre de sièges qu'il occupe dans la législature. Les candidats locaux n'ont pas à obtenir la majorité dans leur comté pour gagner un siège. Dans des cas exceptionnels, par exemple en Colombie-Britannique en 1996, ce fait s'est traduit par la perte des élections pour le parti qui avait obtenu le plus grand nombre de votes. Les gouvernements élus avec moins de votes que leurs adversaires ne sont pas légitimes au sein d'une démocratie moderne.

Le scrutin à un tour peut produire d'autres résultats indésirables. Lors des élections de 2001, les sièges de l'opposition ont été réduits à 2 sièges sur 79 dans la législature, malgré avoir obtenu 42 % des suffrages. Non seulement est-ce injuste, mais l'opposition est par ailleurs tellement affaiblie que la législature ne peut tenir le gouvernement responsable. Le principe même d'un gouvernement responsable, au cœur de notre constitution, est remis en question. Plusieurs citoyens comprennent que le système actuel est responsable de ces résultats et croient qu'ils ne sont en aucun cas justes et acceptables.

Une grande majorité de Britanno-Colombiens nous ont mentionné que les partis politiques dominent trop facilement ce système, qu'il entraîne un style de représentation locale facilement réprimé par la discipline des partis, qu'il ne réussit pas à relier les décisions des électeurs avec les résultats des élections et qu'il offre des choix minimes aux électeurs. Nous sommes d'accord.

## Le VUT-C.-B. : un nouveau mode de votation en Colombie-Britannique

Le VUT-C.-B. est un système de « vote unique transférable » (VUT). Le principal aspect de ces systèmes repose sur le fait que, plutôt que d'inscrire un « X » à côté du nom d'un candidat, les électeurs leur attribuent un numéro, par ordre décroissant de préférence (c'est-à-dire, 1, 2, 3, 4, etc.). Si le candidat favori d'un électeur (n° 1) n'est pas élu ou qu'il obtient plus de votes que nécessaires pour être élu, alors le vote de l'électeur est « transféré » en faveur de son deuxième candidat favori (n° 2). Ainsi, plutôt que d'être perdu, le vote est transféré. L'objectif de ce système consiste à faire en sorte que tous les votes comptent.

Nous recommandons aux Britanno-Colombiens d'adopter le VUT-C.-B. comme système électoral. Nous sommes convaincus que ce système intègre plus efficacement les valeurs de résultats électoraux justes, de représentation locale efficace et d'un plus grand choix.

### Des résultats électoraux justes

La proportionnalité, laquelle assure que la part des sièges de chaque parti au sein de la législature reflète sa part réelle de votes, constitue la base de résultats électoraux justes. Des comtés plurinominaux sont nécessaires à un système proportionnel pour que la répartition des sièges dans la législature puisse refléter le suffrage exprimé par les Britanno-Colombiens et que les électeurs puissent élire leurs candidats favoris.

Dans nos comtés uninominaux actuels, la proportionnalité n'est pas possible, alors les comtés électoraux seront fusionnés et les nouveaux comtés comprendront entre 2 et 7 membres. En vue d'obtenir des résultats plus équitables, les comtés seront conçus pour inclure le plus grand nombre de membres possible. Le nombre de MAL au sein de la législature et le nombre de MAL de toute région particulière ne seront pas nécessairement modifiés.

Le VUT-C.-B. produira des résultats équitables, sans pour autant entraîner le type de fragmentation que divers systèmes proportionnels appliquent dans certains pays, comme l'Israël.

### Une représentation locale efficace

Il existe deux obstacles à la représentation locale efficace en Colombie-Britannique. Le premier est géographique, le second est politique. Le VUT-C.-B. élimine ces deux obstacles.

**Obstacle géographique :** On s'attend à ce que les MAL représentent leurs communautés locales. En Colombie-Britannique, cela peut signifier d'offrir une représentation efficace aux citoyens qui habitent dans une région urbaine relativement petite et très peuplée, ou dans une vaste région rurale peu peuplée de la province.

## BC-STV BALLOT

- Trois membres à être élus
- Numéroté les cases selon votre préférence
- Écrire le numéro « 1 » dans une des cases et indiquer autant de préférences que vous le désirez.

<b>Smith, Freda</b>	APPLE PARTY	<input type="text" value="4"/>
<b>Gill, Steven</b>	APPLE PARTY	<input type="text" value="1"/>
<b>Howard, Brenda</b>	APPLE PARTY	<input type="text" value="2"/>
<b>Roberts, Saul</b>	INDEPENDENT	<input type="text" value="3"/>
<b>Jansen, Doug</b>	PEAR PARTY	<input type="text" value="6"/>
<b>Wong, Lisa</b>	PEAR PARTY	<input type="text"/>
<b>Lewis, Peter</b>	PEAR PARTY	<input type="text"/>
<b>Savoie, Christine</b>	MANGO PARTY	<input type="text" value="5"/>

Le premier choix — un numéro 1 dans la case située à côté du nom du candidat — est considéré en premier lieu. Le deuxième choix et les choix suivants ne sont considérés qu'au besoin.

Parmi nous, ceux qui habitent dans une région rurale et plus éloignée de la province comprennent les problèmes créés par la distance lorsque vient le temps de participer aux réunions publiques ou de contacter un MAL.

Le VUT-C.-B. s'adaptera à différents besoins régionaux. Les comtés électoraux de notre nouveau système seront instaurés pour réduire ces difficultés, tout en assurant une proportionnalité. Au Nord et au Sud-Est, cela implique la création de comtés qui comptent deux ou trois membres. Au Centre-Sud et au Sud-Ouest de la province, cela implique de nouveaux comtés qui comptent de quatre à sept membres. Le nombre de membres de chaque région demeurera identique; aucune région ne perdra sa représentation, mais chacune contribuera à une meilleure proportionnalité.



## FONCTIONNEMENT DU VUT-C.-B.\*

- ◆ Les comtés électoraux disposent de plus d'un MAL.
- ◆ Les électeurs classent les candidats par ordre de préférence : 1, 2, 3, 4, etc.
- ◆ Le nombre de votes nécessaires pour être élu, appelé quota, est calculé.
- ◆ Le premier choix de tous les électeurs est pris en considération.
- ◆ Tous les candidats qui atteignent le quota sont élus.
- ◆ Si un candidat obtient plus de votes qu'il ne le faut, ces votes ne sont pas perdus, mais transférés au deuxième choix des électeurs.
- ◆ Si aucun candidat n'est élu, la personne ayant obtenu le moins de votes est éliminée et ses votes sont transférés au prochain choix des électeurs.
- ◆ Le processus continue jusqu'à ce qu'un comté ait élu tous ses MAL.
- ◆ Moins de votes sont perdus, ainsi la majorité des électeurs font une différence dans l'élection d'un candidat.
- ◆ Puisque c'est un système proportionnel, le nombre de sièges gagné par un parti correspond à leur part de suffrages exprimés.

\*Une description complète des aspects techniques du système proposé se trouve à la section intitulée « Le système électoral VUT-C.-B. recommandé » du *Rapport technique*.

**Obstacle politique** : Dans nos systèmes électoraux actuels, les partis politiques, plutôt que les électeurs, contrôlent la façon dont les MAL représentent leurs communautés. Le VUT-C.-B. corrige ce déséquilibre puisqu'il est axé sur les électeurs et orienté sur les candidats : pour être élus, les candidats doivent donner préséance aux communautés.

## Un plus grand choix

Le VUT-C.-B. augmente les choix, permettant aux électeurs d'avoir un apport beaucoup plus important dans la détermination de leurs représentants locaux. Il permet aux électeurs de choisir parmi les candidats et les partis, en plus de leur permettre d'indiquer leur ordre de préférence en termes de candidats, tout en assurant que leurs choix soient pris en considération. Ce système permettra d'accroître les chances des candidats qui proviennent de groupes sous-représentés.

Le VUT-C.-B. constitue en outre le seul système proportionnel qui donne une véritable chance d'être élu aux candidats indépendants. Bien que de plus en plus rares, nous croyons que les candidats indépendants doivent avoir la même chance de participer à nos élections provinciales que les candidats qui travaillent au sein de partis politiques.

Le VUT-C.-B. répond aux valeurs fondamentales de la Colombie-Britannique. Il assure des résultats électoraux justes, une représentation locale efficace et un plus grand choix, en plus d'équilibrer ces trois valeurs de politiques électorales. Des systèmes semblables ont été appliqués avec succès, dans certains cas pendant des décennies, afin d'élire des membres à différents postes en Australie, en Angleterre et en Irlande, tous des pays qui partagent notre tradition parlementaire britannique. À deux reprises, le gouvernement irlandais a tenté d'utiliser des référendums pour abolir le VUT, mais les électeurs ont voté contre. C'est un système conçu par les électeurs, pour les électeurs.

## Scrutin et élections partielles

Au sein des comtés multinominaux, le scrutin peut être organisé de plusieurs façons. Puisque nous savons que les partis jouent un rôle important dans notre système parlementaire, et parce que certains Britanno-Colombiens voudront voter pour un parti, nous recommandons que les candidats soient regroupés par parti sur le bulletin de vote. Cependant, afin de s'assurer qu'aucun candidat ou parti ne bénéficie de l'ordre dans lequel les noms apparaissent sur le bulletin de vote, nous recommandons qu'ils soient tous deux énumérés au hasard sur des bulletins de vote individuels.

Par ailleurs, lorsqu'un siège législatif devient vacant, nous recommandons que l'élection partielle visant à combler ce siège soit effectuée avec les mêmes bulletins de vote. Lorsqu'un seul siège doit être comblé, le candidat gagnant devra obtenir 50 % plus une voix des suffrages exprimés pour être élu.

## Et si la Colombie-Britannique adopte le VUT-B.-C.?

Le 17 mai 2005, si les Britanno-Colombiens votent en faveur du système électoral VUT-C.-B., les politiques et la gouvernance de notre province seront modifiées.

Pour certains Britanno-Colombiens, il est clair que le changement le plus répercutant, et le plus grand regret, sera la perte des gouvernements majoritaires facilement obtenus. Le VUT-C.-B. peut assurer un gouvernement majoritaire si une majorité des électeurs vote pour un parti. Puisque c'est possible, les antécédents de la province suggèrent que les gouvernements, en vertu du nouveau système, constitueront probablement une minorité ou une coalition de deux partis ou plus. Ainsi, l'organisation et les pratiques du parti seront modifiées, les partis devront se montrer plus réceptifs aux électeurs et moins contradictoires avec leurs opposants et partenaires.

Selon les termes du VUT-C.B., nos comtés électoraux accroîtront géographiquement, mais le nombre d'électeurs par MAL ne changera pas. Plus d'un MAL représentera les électeurs à Victoria, ce qui revient à dire que plus d'une personne sera disponible pour répondre aux besoins des électeurs. Puisque chaque comté est susceptible d'élire des membres provenant de différents partis en proportion aux suffrages exprimés, les électeurs pourraient très bien être en mesure de contacter un MAL qui partage leurs points de vue politiques. La représentation locale efficace sera ainsi favorisée.

Pour les électeurs et les candidats, il est probable que le changement le plus significatif surviendra plus près de l'Assemblée. Les « sièges assurés » qu'un parti pouvait gagner, peu importe le candidat, n'existeront plus.

### Répercussions sur les électeurs

Les électeurs disposeront d'un plus grand pouvoir. C'est-à-dire que les électeurs feront plus de choix et des choix différents.

Par exemple, les électeurs seront en mesure de tenir compte des candidats et des partis, plutôt que d'inscrire un simple « X » à côté du nom du candidat. Les partisans fidèles du parti seront en mesure de classer les candidats de leur parti. Ces deux changements signifient que les candidats devront travailler assidûment pour être le premier choix des électeurs.

### Répercussions sur les candidats et les MAL

Avec la disparition de sièges assurés, aucun candidat, y compris les MAL au pouvoir, ne sera en mesure de compter sur une élection gagnante. En vertu du VUT-C.-B., les électeurs décideront quels candidats d'un parti sont élus dans chaque comté. Les candidats

d'un parti seront non seulement en concurrence contre ceux des autres partis pour être le premier choix, mais également contre les candidats de leur propre parti. En reconnaissant qu'ils pourraient ne pas être le « premier choix » sur suffisamment de bulletins de vote pour gagner un siège, les candidats devront encourager les partisans des autres candidats pour que ces derniers les inscrivent comme deuxième et troisième choix. Cette nécessité de faire appel à un grand nombre d'électeurs devrait diminuer le ton accusatoire des débats électoraux : il est peu probable que les électeurs votent en faveur d'un candidat qui insulte leur premier choix.

Afin de se distinguer des autres candidats, les MAL devront représenter clairement leur comté. Ainsi, la représentation locale sera plus efficace et les MAL seront encouragés à résister à la discipline des partis lorsqu'elle n'est pas dans l'intérêt de la communauté. Les MAL devront travailler assidûment pour s'assurer que les positions de leur parti reflètent le point de vue de leurs électeurs.

### Répercussions sur les partis

Les partis présenteront plusieurs candidats dans les nouveaux comtés électoraux plurinominaux. Les partis devraient ainsi être encouragés à nommer une panoplie de candidats au sein d'un comté, de sorte que ces derniers puissent être attrayants aux groupes et intérêts sous-représentés ou ignorés dans notre système de scrutin à un tour « tout au gagnant » actuel.

Puisque l'électeur jouira du vrai pouvoir de déterminer qui est élu, les partis auront une raison d'impliquer plus de citoyens dans leurs organisations et de rendre leur processus de nomination davantage public et accessible. Puisque les caucus législatifs impliqueront les MAL dont les succès électoraux continus dépendront de la représentation de leurs communautés locales, en dépit des politiques du parti, les pressions de discipline des partis diminueront. Nos politiciens seront plus aptes à représenter fidèlement les intérêts de nos communautés, ainsi que ceux de la province dans son ensemble.

Finalement, la force d'un parti au sein de la législature reflétera l'appui actuel qu'il reçoit des électeurs, rien de plus, rien de moins. La possibilité de gagner des majorités artificielles n'étant plus, les partis devront apprendre à collaborer ensemble. Le caractère compétitif de la politique de la Colombie-Britannique ne s'en trouvera pas atténué, mais un style de processus décisionnel plus consensuel pourrait être engendré, cherchant à établir un accord général sur les changements politiques majeurs.



### Répercussions sur l'Assemblée législative

Le changement le plus immédiat et le plus important pour l'Assemblée législative consistera en la restauration du pouvoir de choisir et de superviser efficacement les gouvernements. La théorie fondamentale de notre système parlementaire repose sur le fait que les gouvernements sont choisis par, et sont responsables envers la législature. Cependant, la présence de partis strictement disciplinés, accrue par la majorité artificielle, a renversé ce principe, transformant la législature en une création du gouvernement.

Le VUT-C.-B. mettra fin aux majorités artificielles. Les gouvernements dépendront sur l'appui de la majorité de la législature et seront en mesure de n'adopter que les lois approuvées par la majorité des MAL.

L'Assemblée législative s'adaptera à ces nouvelles réalités. Les MAL seront plus à l'écoute des intérêts locaux, et les préoccupations et attentes des électeurs seront plus reconnues au sein de la législature. Au même moment, les comités législatifs joueront un rôle plus important dans le débat et l'adoption d'enjeux politiques publics importants.

### Répercussions sur les gouvernements provinciaux

Le système VUT-C.-B. mettra fin aux gouvernements majoritaires basés sur une minorité de votes. Un seul parti ne sera pas en mesure de mettre en œuvre une plateforme sans aucun débat public considérable au sein de la législature.

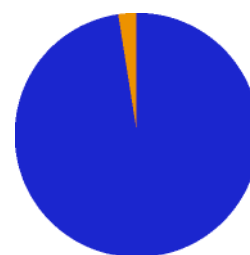
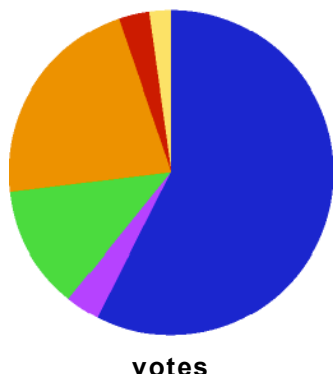
À moins que la majorité des électeurs n'appuie les candidats d'un parti, les gouvernements de demain seront probablement des minoritaires ou des coalitions de plus d'un parti. Certaines coalitions se formeront avant les élections dans l'espoir d'obtenir suffisamment de votes pour gagner la majorité, d'autres se formeront lorsque les membres élus découvriront le nombre de votes reçus des électeurs.

Les gouvernements en coalition, et le processus décisionnel plus consensuel qu'ils nécessitent, sont normaux dans la majorité des démocraties occidentales. L'expérience des gouvernements en coalition dans d'autres systèmes parlementaires réussis s'est avérée positive et nous n'attendons rien de moins de la part de nos représentants et partis élus. Les gouvernements dépendront de la volonté des membres de différents partis de collaborer ensemble et de réaliser des accords qui gagneront l'appui général du public. Grâce au VUT-C.-B., le peuple aura le gouvernement pour lequel il a voté.

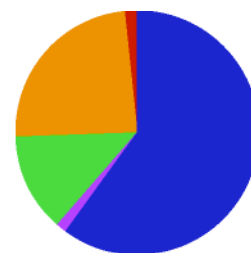
## LE CHANGEMENT SI LE VUT-C.-B. AVAIT ÉTÉ INSTAURÉ LORS DE LA DERNIÈRE ÉLECTION

### % du vote populaire dans la province

LIBÉRAL	58%
NPD	22%
VERT	12%
MARIJUANA	3%
UNITY	3%
AUTRE	2%



sièges en vertu du système actuel



seats under BC-STV  
sièges en vertu du système VUT-C. B.



## En conclusion

Nous sommes convaincus que la Colombie-Britannique améliorera sa pratique de la démocratie en adoptant le VUT-C.-B. Les résultats électoraux seront plus justes, reflétant un équilibre entre les votes et les sièges, les électeurs auront davantage de choix et les candidats travailleront plus assidûment en vue d'obtenir le soutien de ces derniers. Les partis politiques demeureront au centre du processus électoral, mais devront laisser tomber les excès de la discipline de parti et le style accusatoire qui aliènent plusieurs électeurs. L'Assemblée législative sera renforcée dans son aptitude à tenir les gouvernements responsables.

Personne dans l'Assemblée n'est assez naïf pour croire que le VUT-C.-B. répondra à toutes les demandes de changement ou de correction de chaque inégalité ou inefficacité de notre système politique provincial. Cependant, nous en sommes venus à croire qu'en modifiant le système électoral, il nous est possible de créer un climat politique plus fidèle aux valeurs que la majorité des Britanno-Colombiens souhaitent comme fondement de notre vie politique.

Les Britanno-Colombiens ont une occasion inégalée de prendre le contrôle de certains des règlements les plus importants de la démocratie. Suite à la prise en considération de toutes les options, y compris celle de ne prendre aucune action, nous sommes convaincus qu'en adoptant le système électoral VUT-C.-B., les électeurs créeront un système dans lequel ils, c'est-à-dire leurs électeurs, se rapprochent du centre du système. Au sein d'une démocratie, c'est la définition de ce qui est équitable.

*Jack Blaney*

AU NOM DES 160 MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LE RÉFORME ÉLECTORALE

## Enjeux supplémentaires cernés par les Britanno-Colombiens

tre mandat, en tant qu'Assemblée de citoyens, était clair et précis. Il nous a permis de compléter la tâche assignée en respectant le délai et le budget, et nous a mené vers notre décision de recommander le système électoral VUT-C.-B.

D'autres enjeux ont également été soulevés par des milliers de Britanno-Colombiens qui ont pris la parole lors des audiences publiques, des réunions de la communauté et par l'entremise de présentations et soumissions formelles. Puisque ces enjeux vont au-delà des objectifs de notre mandat, nous avons délibérément évité d'entamer un débat prolongé à leur sujet, et nous n'avons pas l'intention d'effectuer des recommandations ni d'en discuter en détails dans ce document. Toutefois, puisqu'ils représentent les préoccupations profondes ressenties par plusieurs citoyens face à la santé de notre démocratie, un espace leur a été attribué dans notre second tome, le *Rapport technique*.

En bref, les enjeux hors-mandat cernés dans ce processus étaient :

### ◆ Enthousiasme pour l'implication des citoyens dans la réforme électorale.

Cet enjeu reflète à la fois l'approbation générale du public quant à la décision du gouvernement de créer une Assemblée des citoyens et l'importance d'encourager le débat et l'implication publique sur des enjeux importants de notre démocratie.

### ◆ Établissements pour accéder aux MAL locaux.

Les Britanno-Colombiens accordent une grande importance à la représentation locale et au besoin que les MAL restent en contact avec leurs comtés. C'est une préoccupation particulière dans les circonscriptions du Nord et rurales.

### ◆ Le rôle et le fonctionnement des partis politiques.

Les Britanno-Colombiens reconnaissent le rôle principal des parties politiques au sein du processus démocratique, mais nous croyons qu'une ouverture d'esprit et de sensibilité réceptive, particulièrement lors du processus de nomination et des enjeux liés à la réforme parlementaire, aideraient à réduire ce à quoi nous faisons souvent référence à titre d'écarts dans le processus démocratique.

### ◆ Participation du public au sein de la démocratie de la Colombie-Britannique

Les Britanno-Colombiens sont préoccupés par la diminution de la participation électorale et l'augmentation du cynisme public et croient que nous devons mettre en œuvre un processus politique davantage participatif. Un système qui implique pleinement les femmes, les Premières nations et les minorités apporterait une contribution importante au renforcement de la démocratie de notre province.

## De la sélection au processus décisionnel : comment l'Assemblée a finalisé son travail

Avant la dernière élection, le parti Libéral s'est engagé à :

- ◆ Nommer une Assemblée des citoyens sur la réforme électorale afin d'évaluer tous les modèles possibles pour l'élection des MAL, y compris des scrutins préférentiels, une représentation proportionnelle et notre système électoral actuel.
- ◆ Assigner un mandat à l'Assemblée des citoyens pour organiser des audiences publiques à travers la Colombie-Britannique, et si elle recommande des changements au système électoral actuel, cette option sera sollicitée en vertu d'un référendum dans l'ensemble de la province.

L'adhésion de l'assemblée « doit être nominée par un processus de sélection au hasard. »

En septembre 2002, le gouvernement a assigné Gordon Gibson pour fins de consultation sur le mandat et l'établissement d'une assemblée des citoyens. Le rapport de M. Gibson, *Rapport sur la constitution de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale*, déposé le 23 décembre 2002, a mené à la création d'une Assemblée des citoyens sur la réforme législative le 30 avril 2003. Le 16 mai 2003, la législature a assigné à l'unanimité Jack Blaney, ancien président de la Simon Fraser University, à la présidence de l'Assemblée des citoyens. Le D<sup>r</sup> Blaney a réuni le personnel clé de l'Assemblée.

Les sections suivantes présentent une brève description de l'Assemblée, de sa création, de l'élection de ses membres, des membres de formation participants et des délibérations ayant eu lieu de septembre 2003 à décembre 2004. Une description détaillée du travail de l'Assemblée se trouve dans le *Rapport technique*.





## PHASE DE LA SÉLECTION

### Sélection de l'Assemblée

Les membres de l'Assemblée des citoyens ont été choisis au hasard parmi les 79 comtés électoraux de la province. Le processus a commencé par la mise à jour de la liste électorale de Elections BC, « un bureau législatif non partisan » à la fin de l'été 2003.

À partir de cette liste, Elections BC a sélectionné au hasard une liste comportant 200 noms pour chaque comté électoral, soit 100 hommes et 100 femmes par comté. Ces noms ont été répartis par groupe d'âge (c'est-à-dire, 18 à 24 ans, 25 à 39 ans, 40 à 55 ans, 56 à 70 ans, 71 ans et plus) et de sexe pour générer une liste représentative de la population provinciale.

À la mi-septembre 2003, le personnel de l'Assemblée a envoyé une première lettre à 15 800 Britanno-Colombiens sélectionnés au hasard par Elections BC. Cette lettre expliquait la raison d'être de l'Assemblée, décrivait brièvement les tâches et les responsabilités principales d'un membre de l'Assemblée, et demandait aux destinataires de prendre en considération une participation à l'Assemblée. Les réponses ont été regroupées par comté électoral et cohorte d'âge/de sexe.

Elections BC a généré une deuxième liste comportant 200 noms sélectionnés au hasard dans les comtés où les réponses reçues étaient insuffisantes pour représenter le comté adéquatement. Finalement, 1 725 hommes et femmes ont répondu de façon positive à un total de 23 034 lettres.

Ce répertoire de noms a été à la base des invitations à l'une des 27 réunions de sélection organisées dans diverses régions de la province. Neuf cent quarante-six hommes et femmes ont assisté à ces réunions où le personnel a présenté un aperçu de l'Assemblée des citoyens et a décrit les attentes des membres, ainsi que les critères d'éligibilité définis par la législature. Les participants ont confirmé leur éligibilité et leur volonté de servir, puis leur nom ont été glissés dans un chapeau.

Un tirage a été effectué, et une femme et un homme de chaque comté électoral ont été sélectionnés, jusqu'à ce que les 158 membres soient nommés. Par la suite, une révision des membres de l'Assemblée a clairement démontré que les Premières nations de la province n'étaient pas représentées. Pour régler cette question, un

amendement aux *Termes de référence* a été demandé au gouvernement, de sorte que deux personnes puissent être sélectionnées parmi la communauté autochtone.

Cette modification a été apportée, et chaque personne présente lors d'une réunion de sélection, sans toutefois être nommée au premier tour, a été sollicitée afin de déterminer leur statut autochtone. Les personnes qui ont confirmé leur statut autochtone, ainsi que leur volonté et leur éligibilité, ont vu leurs noms s'ajouter au chapeau, et un homme et une femme ont été sélectionnés, portant le nombre des membres à 161, y compris le président de l'Assemblée.

Au cours du processus de sélection, mais avant que l'Assemblée se réunisse en session, huit personnes sélectionnées se sont désistées pour différentes raisons. Elles ont été remplacées par voie de tirages au hasard parmi le répertoire de noms des personnes qui avaient accepté avant la réunion de sélection de leur région.

Un examen détaillé de la phase de sélection est compris dans le *Rapport technique* de l'Assemblée.



## PHASE D'APPRENTISSAGE

Les membres de l'Assemblée des citoyens affichent des antécédents et expériences de toutes sortes : ils reflètent la diversité de cette province. Leur niveau de connaissances et de compréhension des systèmes électoraux est également varié, ainsi une phase d'apprentissage d'une durée de trois mois a été offerte afin de préparer les membres aux tâches et défis que représentent le mandat.

La phase d'apprentissage consistait en six sessions de fin de semaine qui se sont déroulées entre le 11 janvier et le 26 mars 2004.

Les sessions ont été organisées au Centre pour le dialogue Morris J. Wosk de l'Université Simon Fraser, situé à Vancouver. Kenneth Carty et Campbell Sharman, politologues de l'Université de la Colombie-Britannique, ont conçu et animé les sessions d'apprentissage. Un comité consultatif d'experts provenant d'universités et de groupes variés a aidé à l'élaboration du programme.

Des spécialistes internationalement renommés, Elizabeth McLeay de la Nouvelle-Zélande et David Farrell de l'Angleterre, ont animé une session

de fin de semaine. David Farrell est en outre l'auteur du texte principal remis à tous les membres de l'Assemblée.

Chaque session de fin de semaine comportait typiquement trois présentations principales, sous forme de lecture interactive, ajoutée à des textes de lecture de présentation et d'avant-session. Suite à chaque présentation, l'Assemblée se répartissait en 12 groupes de discussion, animés par des étudiants diplômés en sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon Fraser. Les groupes de discussion permettaient aux membres d'accroître leur compréhension des textes de lecture et de discuter des principes et des pratiques des systèmes électoraux. Un site Web mis à jour régulièrement était aussi disponible.

Les membres de l'Assemblée ont par ailleurs appris à collaborer ensemble, à développer un jeu de « valeurs partagées » et ont approuvé des politiques pour guider leur travail et les processus de délibération décisionnels de l'Assemblée.

Le point culminant de la phase d'apprentissage a été la publication de la « Déclaration préliminaire à l'intention des citoyens de la Colombie-Britannique ». La « Déclaration » décrivait les progrès de l'Assemblée et exprimait les valeurs qui, à l'avis de l'Assemblée, devraient faire partie du système électoral de la province. La « Déclaration » procurait également une base de discussion pendant les audiences publiques.

Un examen approfondi de la phase d'apprentissage est compris dans le *Rapport technique* de l'Assemblée.

### valeurs partagées

DÉVELOPPÉES PAR  
L'ASSEMBLÉE

- ◆ Respecter les autres et leurs opinions
- ◆ Mettre les idées au défi, et non pas les individus
- ◆ Écouter pour comprendre
- ◆ S'engager envers le processus
- ◆ Se concentrer sur le mandat; se préparer
- ◆ Communiquer de façon simple, claire et concise
- ◆ Respecter de façon absolue; tous les membres sont égaux
- ◆ Afficher une attitude positive
- ◆ Faire preuve d'intégrité



## PHASE DES AUDIENCES PUBLIQUES

Cinquante audiences publiques se sont déroulées à travers la province au cours des mois de mai et juin 2004. Les lieux des audiences ont été déterminés de façon à accueillir le plus grand nombre de citoyens. Les audiences étaient fixées de 18h30 à 21h30 en semaine, du lundi au jeudi, et de 13h30 à 16h30 le samedi.

De quatre à seize membres de l'Assemblée étaient présents lors de chaque audience. Chacun de ces comités de l'Assemblée comptait des membres provenant de comtés électoraux locaux et de comtés avoisinants, et au moins un membre d'une autre région de la province. Cette combinaison a aidé les membres de l'Assemblée à comprendre les enjeux et les préoccupations des citoyens de toutes les régions de la province.

Au cours des audiences publiques, environ 3 000 Britanno-Colombiens ont assisté aux présentations offertes par 383 personnes. Suite aux présentations formelles, tous les participants étaient en mesure d'exprimer leurs commentaires et suggestions et de discuter avec les membres de l'Assemblée.

Un résumé de chaque présentation formelle a été publié sur le site Web de l'Assemblée, ainsi disponible aux autres membres de l'Assemblée et au public. Les thèmes principaux des présentations comportaient la nécessité d'un changement, la représentation locale davantage proportionnée et l'élargissement du choix électoral. Le contact avec le public s'est poursuivi à la grandeur de la province, tandis que les membres de l'Assemblée rencontraient des groupes communautaires, des clubs de bienfaisance et des écoles. Plusieurs présentateurs et participants ont recommandé au gouvernement d'instaurer l'Assemblée des citoyens.

Une autre opportunité importante pour le public de participer était par l'entremise de soumissions écrites. Plus de 1 430 personnes ont présenté 1 603 soumissions à l'Assemblée, la majorité par l'entremise du site Web de l'Assemblée, où elles étaient publiées pour un examen du public. Au fil du temps, les soumissions ont commencé à faire référence à des soumissions précédemment affichées, créant ainsi un dialogue continu.

Tandis que les soumissions étaient reçues, un membre du personnel de recherche en faisait la lecture, puis a rédigé un résumé. Une série complète de résumés ont ensuite été remis à chaque membre de l'Assemblée, accompagné d'un résumé des soumissions et d'un fichier de données de recherche répertoriées par catégorie. À l'instar des présentations, les soumissions appuyaient essentiellement l'adoption d'un nouveau système électoral. Un grand nombre d'entre elles exprimaient des exemples et des arguments détaillés qui soutenaient leur position.

À la fin des audiences publiques, l'Assemblée s'est réunie à Prince George afin d'analyser ce qu'ils avaient entendu et lu. L'Assemblée a également approuvé un plan portant sur l'approche des délibérations et du processus décisionnel à l'automne.

Un examen approfondi de la phase des audiences publiques est compris dans le *Rapport technique* de l'Assemblée.



## PHASE DE DÉLIBÉRATION

La phase de délibération a permis à l'Assemblée d'en arriver à une conclusion. Lors des sessions organisées au Centre pour le dialogue Morris J. Wosk de septembre à novembre 2004, les membres de l'Assemblée ont pris en considération ce qu'ils ont appris par le biais de l'étude et de la recherche, ainsi que par les propos des Britanno-Colombiens. Les membres ont orienté leurs discussions au sein d'un groupe de valeurs démocratiques bien défini : des résultats électoraux justes (proportionnels), une représentation locale efficace et un plus grand choix. Les premières sessions étaient axées sur les caractéristiques des systèmes électoraux qui reflétaient au mieux ces valeurs. Ces discussions comprenaient une série de présentations formelles sur différents systèmes électoraux offertes par des gens identifiés par l'Assemblée lors des audiences publiques comme étant d'excellents représentants de leur position respective.

Les membres sont ensuite passés d'une discussion portant sur les principes fondamentaux à un examen de l'aperçu potentiel et du fonctionnement d'un nouveau système électoral pour la Colombie-Britannique. L'Assemblée s'y est pris en établissant deux

modèles détaillés, l'un étant un système de « vote unique transférable » (VUT), l'autre étant un système de « représentation proportionnelle mixte » (RPM). Chaque système abordait les valeurs fondamentales, mais de façon différente. Les dernières discussions impliquaient une comparaison réfléchie et systématique des deux alternatives. Les membres ont non seulement analysé le fonctionnement des deux systèmes et les conséquences de l'adoption de l'un ou l'autre de ces systèmes, mais ils ont par ailleurs considéré l'effet que chaque système aurait sur le travail de nos partis politiques, la législature et le modèle gouvernemental de la province. Aux termes d'un débat réfléchi et complet, les membres ont fait leur choix.

### VOTE DE L'ASSEMBLÉE – LE 23 OCTOBRE 2004

Laquelle de ces deux alternatives servira le plus efficacement la Colombie-Britannique?  
RPM — 32      VUT — 123

Après l'identification claire d'un système électoral qui pourrait assurer une représentation locale efficace, des résultats électoraux justes et un plus grand choix, l'Assemblée a passé en revue le système électoral actuel. Les membres ont

ensuite décidé de ne recommander un changement que s'ils étaient convaincus que l'alternative proposée était manifestement supérieure au système actuel. Une comparaison a ainsi été effectuée entre le système VUT et le scrutin à un tour actuel. Les membres ont par la suite pris deux décisions importantes.

### VOTE DE L'ASSEMBLÉE – LE 24 OCTOBRE 2004

Doit-on recommander le maintien du système majoritaire uninominal actuel de la Colombie-Britannique?

OUI – 11      NON – 142

Doit-on recommander le système VUT (VUT-C.-B.) aux Britanno-Colombiens lors du référendum du 17 mai 2005?

OUI – 146      NON – 7

Les dernières sessions de la phase de délibération ont été consacrées à la formation du système VUT afin de répondre aux besoins de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à l'élaboration du rapport final et des recommandations de l'Assemblée.

Un examen approfondi de la phase de délibération est compris dans le *Rapport technique* de l'Assemblée.



# Mandat

Le mandat de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale est brièvement décrit dans le décret en conseil : *Termes de référence de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale*, paru le 16 mai 2003. Le document complet des *Termes de référence et responsabilités du président* se trouve dans le *Rapport technique* de l'Assemblée.

Les *Termes de références*, lesquels s'adressent plus précisément au mandat de l'Assemblée, sont :

1. L'Assemblée des citoyens doit évaluer les modèles pour l'élection des membres de l'Assemblée législative et publier un rapport afin de recommander la conservation du modèle actuel ou l'adoption d'un autre modèle pour ces élections.
2. En donnant suite à l'évaluation décrite à la section 1, l'Assemblée des citoyens doit consulter les Britannico-Colombiens et leur donner la chance d'envoyer des soumissions écrites ou orales à l'Assemblée des citoyens lors des audiences publiques.
3. Si l'Assemblée des citoyens recommande, en vertu de la section 1, l'adoption d'un modèle pour l'élection des membres de l'Assemblée législative, lequel diffère du modèle actuel :

- a. le modèle peut être conforme à la Constitution du Canada et au système parlementaire britannique; et
- b. le modèle doit être décrit clairement et en détails dans le rapport en question.

4. L'évaluation décrite à la section 1 doit

- a. être limitée de sorte que les bulletins de vote des électeurs équivalent à des membres élus; et
- b. prendre en considération l'effort potentiel du modèle recommandé sur le gouvernement, l'Assemblée législative et les partis politiques.

De plus, les *Termes de référence* font référence à la responsabilité de l'Assemblée de produire un rapport dans sa recommandation finale.

10. L'Assemblée des citoyens doit présenter la version finale de son rapport décrit à la section 1 au procureur général au plus tard le 15 décembre 2004, pour le déposer à l'Assemblée législative.
11. Sur présentation de la version finale du rapport au procureur général, le président peut procéder à la publication du rapport.



# Billet du président

Dans l'histoire moderne, jamais auparavant un gouvernement démocratique n'a accordé aux citoyens « ordinaires » non élus le pouvoir de passer en revue une importante politique publique, puis cherché à obtenir l'approbation de tous les citoyens à l'égard de tous les changements proposés à cette politique. L'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique sur la réforme électorale a été octroyée de ce pouvoir et de cette responsabilité et, tout au long de son mandat, d'une indépendance totale du gouvernement.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour cette chance unique en remerciant le premier ministre Gordon Campbell pour l'instauration de l'Assemblée. Tandis que plusieurs dirigeants communautaires en ont promu l'idée, c'est le premier ministre, en collaboration avec le procureur général Geoff Plant, qui a pris les mesures nécessaires pour créer et établir l'Assemblée.

Je souhaite par ailleurs faire mention du rôle de la législature provinciale. Les *Termes de références*, ainsi que les conditions qui dirigent tout référendum, ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée législative. Les membres de notre Assemblée législative se sont unis pour changer le cours de l'histoire.

Les membres de l'Assemblée des citoyens, c'est-à-dire les Britanno-Colombiens qui ont consacré leur temps et énergie, ont démontré combien les citoyens ordinaires peuvent être extraordinaires lorsqu'ils font face à une tâche de taille, avec les ressources et l'indépendance nécessaires pour effectuer leur travail. Au cours des onze mois de l'Assemblée, un seul des 161 membres s'est désisté et leur assiduité était presque parfaite. Leur accomplissement, exceptionnel et durable, constitue la naissance d'un nouvel outil de gouvernance démocratique.

Grâce à un engagement remarquable à apprendre tant de nouveaux concepts et aptitudes, et avec une grâce et un respect les uns envers les autres lors des discussions tout à fait extraordinaires, les membres de l'Assemblée ont fait preuve

de l'Assemblée ont fait preuve d'une citoyenneté inspirante pour tous. Mes sincères remerciements et mes meilleurs sentiments à chacun d'entre d'eux.

L'idée d'une assemblée de citoyens, son autorité unique et son importance à titre de processus démocratique, a clairement engendré un empire puissant composé d'un personnel, de chercheurs et

d'administrateurs forts, et hautement talentueux pour contribuer à sa cause. Leur travail a enrichi celui de l'Assemblée, et tous les membres du personnel ont exécuté leurs tâches avec une intégrité et un professionnalisme exceptionnels. Douze heures par jour, sept jours sur sept étaient devenues chose courante : ils ont volontiers effectué tout ce dont l'Assemblée avait besoin pour un travail bien fait. Lors de chaque session d'évaluation, les membres de l'Assemblée ont constamment donné au personnel les plus hautes notes.

Les animateurs, des étudiants diplômés en sciences politiques de l'Université Simon Fraser et de l'Université de la Colombie-Britannique, étaient également exceptionnels. Ces collègues merveilleux et exemplaires méritent une reconnaissance pour les accomplissements de l'Assemblée.

Tous les membres de l'Assemblée et le personnel doivent énormément à Gordon Gibson. À la demande du gouvernement, il a rédigé *La Constitution de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale*.

En apportant seulement quelques changements minimes, nous avons suivi le plan clair et sensé de M. Gibson. Et, lors du mandat de l'Assemblée, j'ai souvent demandé l'avis intelligent, utile et objectif de M. Gibson.

Je tiens en outre à remercier et reconnaître les contributions de Harry Neufeld, directeur général des élections, et de Linda Johnson, directrice générale adjointe des élections, de Elections BC, qui se sont avérés des partenaires essentiels et très utiles tout au long du travail de l'Assemblée; Neil Reimer, David Winkler et Carol Anne Rolf du ministère du procureur général qui nous ont aidé à utiliser les services gouvernementaux de façon à appuyer notre indépendance; les membres du Comité consultatif de la recherche de l'Université de la Colombie-britannique, de l'Université Simon Fraser et de l'Université de Victoria; les dirigeants communautaires qui nous ont aidé à promouvoir l'idée d'une assemblée de citoyens; ainsi que le personnel du Delta Vancouver Suites et du Centre pour le dialogue Morris J. Wosk, qui nous ont adopté à titre de famille particulière.

Mes plus sincères remerciements aux citoyens qui ont assisté aux audiences et qui ont offert des présentations et soumissions, ainsi qu'à tous les Britanno-Colombiens, cette merveilleuse invention dans la pratique de la démocratie a été possible grâce à votre appui.



JACK BLANEY, PRÉSIDENT



## LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Guide de référence utilisé par l'Assemblée des citoyens pour une discussion générale portant sur le VUT :

**Farrell, David M**, *Electoral Systems: A Comparative Introduction*  
Basingstoke, UK: Palgrave, 2001, particulièrement le chapitre 6.

Les références d'une variété d'informations sur le système électoral VUT provenant de différents pays se trouvent sur le site Web de l'Assemblée des citoyens. Consultez le [www.citizenassembly.bc.ca/public](http://www.citizenassembly.bc.ca/public) et entrez 'ressources VUT' dans le champ de recherche.

Une animation sur le fonctionnement du système VUT en Australie, publiée sous le nom de 'représentation proportionnelle', est disponible au [www.seo.sa.gov.au/apps/news/?sectionID=41](http://www.seo.sa.gov.au/apps/news/?sectionID=41)

## RAPPORT TECHNIQUE : TABLES DES MATIÈRES

- ◆ Rapport final
- ◆ Le système électoral VUT-C.-B. recommandé
- ◆ Autres enjeux
- ◆ Conception et instauration de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale
  - Phase de sélection
  - Phase d'apprentissage
  - Phase des audiences publiques
  - Phase de délibération
- ◆ Communications
- ◆ Documents d'accompagnement

Des copies du *Rapport final* et du *Rapport technique* sont disponibles dans les bibliothèques publiques, universités et collèges de la province. Elles sont également disponibles au [www.citizensassembly.bc.ca](http://www.citizensassembly.bc.ca).

Le gouvernement provincial prévoit d'ouvrir un Bureau d'information sur le référendum. Contactez Enquiry British Columbia par téléphone (604-660-2421 ou 1-800-663-7867) ou par courriel [EnquiryBC@gems3.gov.bc.ca](mailto:EnquiryBC@gems3.gov.bc.ca) pour obtenir les coordonnées.

**Données du catalogue avant publication de Bibliothèques et Archives Canada**

Colombie-Britannique. Assemblée des citoyens sur la réforme électorale.  
*Afin que chaque vote compte : arguments pour la réforme électorale de la Colombie-Britannique*

ISBN 0-7726-5253-8

1. Colombie-Britannique. Assemblée législative — Élections — Planification — Participation des citoyens. 2. Vote unique transférable — Colombie-Britannique. 3. Loi sur les élections — Colombie-Britannique. I. Titre.

JL438.B74 2004

324.6'3'09711

C2004-960160-1

CONCEPTION

Anthea Lee

PHOTOGRAPHIE

Kent Kallberg

IMPRIMEUR

Mitchell Press

Jay Konkin, [Surrey](#) • Evelyn Krenz, [Richmond](#) • Cary Laing, [Brentwood Bay](#) • Janet Loewen, [Langley](#) • Sheila MacDermott, [Penticton](#) • Jack MacDonald, [Victoria](#) • Kimberlee MacGregor, [Surrey](#) • Glen Mackinnon, [Nanaimo](#) • John Mak, [Burnaby](#) • Nancy McAskill, [Burnaby](#) • James McConaghy, [Prince George](#) • Tanya McDonnell, [Kelowna](#) • Allan McKinnon, [Cranbrook](#) • Amanda Medley, [Dawson Creek](#) • Thea Melvin, [Ladysmith](#) • Marijke Merrick, [Delta](#) • Michele Miller, [Kimberley](#) • Russ Miller, [Grand Forks](#) • Bob Monk, [Quesnel](#) • Evelin Morrison, [Prince George](#) • Cherie Mostrovich, [North Vancouver](#) • Clara Munro, [Sicamous](#) • Tony Naccarato, [Williams Lake](#) • Linda Nicolaisen, [Nanaimo](#) • Ken Nielsen, [Vancouver](#) • Harley Nyen, [Kelowna](#) • Tina Ouellette, [Fort St. James](#) • Stephen Paetkau, [Vancouver](#) • Susan Patry, [Merritt](#) • Craig Peterson, [Richmond](#) • Don Phillips, [Maple Ridge](#) • Stan Pietras, [Princeton](#) • Andrei Popa, [Vancouver](#) • Michael Pritchard, [Hazelton](#) • Gene Quan, [West Vancouver](#) • Shawn Rai, [South Surrey](#) • Anna Rankin, [Quesnel](#) • Colin Redekop, [Surrey](#) • Jill Reilly, [Vancouver](#) • Lynelle Ridewood, [Maple Ridge](#) • Heidemarie Riemann, [Courtenay](#) • Ann Rushlow, [Vancouver](#) • Steve Sage, [Fraser Lake](#) • Aaron Schallie, [Cloverdale](#) • Wolf Scholz, [Kitimat](#) • Frederick Shum, [Vancouver](#) • Dalbir Sidhu, [Surrey](#) • Priya Singh, [Surrey](#) • Jakob Skovgaard, [Ladner](#) • Ralph Smith, [North Vancouver](#) • Ray Spaxman, [West Vancouver](#) • Jerry Stanger, [Port Coquitlam](#) • John Stinson, [Penticton](#) • Jacki Tait, [Gitwinksihlkw](#) • Sharon Taylor, [Abbotsford](#) • C.J. Thiessen, [Chilliwack](#) • Sam Todd, [Burnaby](#) • Tom Townrow, [Vancouver](#) • Arlene Tully, [Vancouver](#) • Rosemary Vanderbilt, [Victoria](#) • Joanne Vander Meulen, [Smithers](#) • Darren van Reyen, [Victoria](#) • Ron Walberg, [Abbotsford](#) • Charles Walker, [Surrey](#) • Douglas Waller, [Prince George](#) • Betty Walters, [Port Coquitlam](#) • Robert Westfall, [Coquitlam](#) • Anne Whitelaw Dykes, [Roberts Creek](#) • Sylvia Williams, [Langley](#) • David Wills, [Vancouver](#) • Norm Womacks, [Kelowna](#) • Wayne Wong, [Vancouver](#) • Susan Wood, [Qualicum Beach](#) • Brad Yee, [Coquitlam-Westwood](#) • Deborah Young, [Lone Butte](#) • Jeremy Young, [Victoria](#) • John Zall, [Abbotsford](#) • F. W. Zens, [Port Alberni](#) • Jack Zhang, [Richmond](#) • Ilene Zurowski, [Kamloops](#)

EXECUTIVE ASSISTANT TO THE CHAIR [Christina Wong](#) • PROJECT COORDINATOR AND MEMBER LIAISON [Susanna Haas](#) •

DATABASE MANAGER [Carol Fleming](#) • ADMINISTRATIVE ASSISTANT [Christine Cheung](#) •

ADMINISTRATIVE ASSISTANT [Catherine Hirbour](#) • EDITOR [Patrick Lewis](#)



**CITIZENS' ASSEMBLY**  
ON ELECTORAL REFORM



printed on 30% recycled paper